

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE LEDENON**  
-----

***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JANVIER 2016***  
-----

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Étaient présents : BEAUME Frédéric, PONS Nicole, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, MIRA Nicolas, LOPEZ DECLE Chantal, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, LICHTENSTEIN Steffy, AGUILAR Christine.

Absents excusés : ODIARD Yannick procuration à SILVESTRE Delphine

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 20 h 35..

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Décembre 2015 adopté à la majorité moins deux abstentions (Mme AGUILAR Christine et M. ORTEGA Damien).

o **Cté Agglomération de Nîmes Métropole - Convention de gestion & modalités organisation tarification solidaire Réseau de transport public :**

A la demande de M. le Maire, Mme Martine PONS, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Social, à la Culture et aux Animations, présente ce dossier, elle informe le Conseil Municipal que :

Dans le cadre de la mise en place de la tarification solidaire des transports décidée par la délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2015, les communes et/ou CCAS des communes de NIMES METROPOLE assurent la gestion, l'instruction et l'attribution des droits.

En effet, dans le cadre de sa compétence et pour assurer la gestion de la tarification solidaire qui nécessite une approche de proximité avec les foyers, NIMES METROPOLE a souhaité associer les communes et les CCAS à cette gestion en leur conférant un rôle d'Autorité Organisatrice de Second Rang (AO2).

Ce sont les raisons pour lesquelles il est demandé aux membres du conseil leur accord pour signer cette convention qui a pour objectif de faire bénéficier les plus démunis d'une tarification solidaire, après examen des dossiers par le CCAS, au titre des transports sur l'ensemble des lignes du réseau TANGO.

Ce tarif est basé sur la somme de 15 € (50 % du tarif PASS LIBERTE).

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction.

Il est émis un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

○ **Cté Agglomération de Nîmes Métropole - Convention de partenariat pour organisation, programmation & mise en œuvre des traditions régionales pour 2016 :**

M. Christophe Guiraud, conseiller délégué aux animations, explique aux membres du conseil que la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole propose, comme depuis plusieurs années, à la ville de Lédénon un partenariat pour l'organisation de la saison taurine 2016 et les traditions régionales, ceci dans le but de renforcer le caractère identitaire de notre région, le maintien de nos traditions taurines, tauromachiques, les musiques traditionnelles, les arts équestres, ainsi que le matériel destiné aux spectacles taurins (arènes, tribunes,...)

Ce partenariat se décline donc d'une part en une convention de partenariat pour l'organisation de la saison taurine 2016 et d'autre part en une convention portant sur le règlement d'intervention concernant la mise en œuvre des traditions régionales pour 2016.

Les manifestations réservées par la commune pour 2016 sont :

*Samedi 27 août à 17 h : GRAINES DE RASETEURS.*

Les membres, à l'unanimité, donnent l'autorisation au Maire pour signer cette nouvelle convention de partenariat.

○ **PAPI 2 Vistre - Constitution d'un groupement de commande entre Aubord, Bernis, Lédénon et Vestric & Candiac :**

A la demande de M. le Maire, M. Bernard Pradier, adjoint à l'Urbanisme, expose le sujet.

Une délibération avait été prise le 26 Mai concernant l'intégration d'actions du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) au Programme d'Action de Prévention des Inondations 2 (PAPI 2) afin de lancer une démarche de réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Les communes pilotes concernées, à savoir : Aubord, Bernis, Lédénon et Vestric & Candiac peuvent prétendre à un accompagnement financier et technique et dans ce cadre là, peuvent constituer un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de diagnostics de l'habitat existant, qui leur permettra de réaliser une économie d'échelle, de faciliter la gestion des procédures de passation des marchés et de suivi opérationnel.

La Commune d'Aubord, désignée comme coordonnateur, procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un co-contractant avec qui chaque collectivité signera un marché à hauteur de ses besoins propres.

Une convention définira les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commandes.

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise :

- la constitution d'un groupement de commandes en acceptant comme coordonnateur la Commune d'Aubord,
- la signature de la convention correspondante et
- le dépôt de dossiers de subvention auprès de l'Etat, La Région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées, le Conseil Départemental du Gard et de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement de cette opération de diagnostics de réduction de la vulnérabilité de l'habitat existante.

**Adopté à l'unanimité.**

○ **Location Appartement place de la Mairie en Février**

Un courrier émanant de Mme JOUSSEIN Laetitia, locataire de l'appartement Place de la Mairie, a été réceptionné en Maire nous informant de son départ courant Décembre.

S'agissant du logement situé haut dessus du commerce « Côté Parc », une lettre avait été transmis à Mme CHEREAU Cindy afin de lui proposer cette location, si elle le souhaitait, étant donné la proximité de son commerce.

Ayant reçu une réponse positive de sa part, il convient d'établir un bail de location avec Mme CHEREAU Cindy qui prendrait effet à la date du 1er Février 2016.

Le montant du nouveau loyer, repris en fonction du précédent loyer, s'élèverait à un montant de 572 €.

Le Maire demande donc de bien vouloir l'autoriser à signer ce bail de location avec Mme CHEREAU Cindy à effet du 1<sup>er</sup> Février 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

○ **Remboursement factures FREE 2015**

Suite à la résiliation du contrat Orange Business au mois de juillet 2015, la commune a changé d'opérateur de téléphonie en ce qui concerne sa flotte de mobiles.

En effet le coût mensuel avec Orange s'élevait à 280 € en moyenne par mois.

Le choix s'est porté sur l'opérateur FREE pour 6 abonnements à 2 € par mois soit 4 abonnements pour les services techniques, 1 pour le secrétariat et 1 pour la

responsable des TAP soit un coût total mensuel de 12 euros et une économie annuelle de plus de 3 000 €.

Par contre pour pouvoir y souscrire l'opérateur FREE ne faisant pas de contrat avec les collectivités mais juste en faveur des particuliers, nous avons dû contourner le problème.

Pour ce faire M. ZARAGOZA Christophe a donc souscrit en nom propre pour le compte de la commune ces 6 abonnements et a commandé les 6 portables nécessaires.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer afin de rembourser M. ZARAGOZA sur présentation des factures de l'opérateur les frais engagés pour le compte de la commune.

**Adopté à la majorité moins une abstention : M. ZARAGOZA**

○ **Prix acquisition terrain Croix de Baptiste**

Suite à notre délibération du 02 décembre 2015, par laquelle le Conseil Municipal a donné l'autorisation de signer tout document nécessaire à cette acquisition, le Maire informe avoir rencontré le propriétaire actuel qui a donné son accord pour vendre cette partie du terrain.

Le coût d'acquisition a été fixé à **5 000 €** Net Vendeur, les frais de notaire et de division parcellaire étant à la charge de la commune.

Sachant que ces sommes seront programmées au budget 2016, l'autorisation est demandée pour engager ces frais relatif à cette acquisition partielle de terrain.

**Adopté à l'unanimité.**

○ **Demande de subvention Dotation Equipement Territoires Ruraux - Dossier AD'AP**

A la demande de M. le Maire, M. ZARAGOZA Christophe, Adjoint aux Finances, présente ce dossier.

Il informe les membres du Conseil que, suite à la volonté de la commune de mettre à la norme Ad'ap ses bâtiments communaux, une demande de subvention auprès de la DETR pour 2016 (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été rédigée.

En effet, la date limite de dépôt de dossier était au 15 janvier et le projet correspond aux critères de financement de la D'étrille financement de la DETR est de 40 % du montant du projet HT, donc sur la base d'un premier devis la demande de subvention estimative aux alentours de 20 000 € a été envoyée.

Néanmoins un appel d'offres courant Février sera réalisé pour choisir un prestataire et affiner le coût de l'opération.

Le Maire demande donc de bien vouloir délibérer sur le principe de la demande de subvention auprès de la DETR afin de pouvoir prétendre à cette subvention sous réserve d'acceptation de la DETR et du retour de la commission d'appel d'offres.

**Adopté à l'unanimité.**

○ **Informations / Questions diverses**

Néant.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 59.

Vu par nous, Maire de la Commune de LEDENON pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Lédénon, le 02/02/2016

Le Maire,  
Frédéric BEAUME



